



Le 17/06/2019

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES 2019/2020

Préambule	page 2
A – Affiliations et réaffiliations	page 2
B – Abonnements	page 3
B1 - Ping Pong Mag	
B2 – Bulletin Départemental	
C – Licences	pages 3 à 6
C1 – Prise de licence	
C2 – Contrôle et vérification des licences	
C3 – Licences événementielles	
D – Protection des licenciés	page 6
E – Protection des données personnelles	page 7
F – Championnats et épreuves départementales	page 7

ANNEXES

- Catégories d'âges	page 8
- Tarifs 2018/2019	pages 9 et 10
- Imprimés à télécharger	page 11
- Notices d'utilisation à télécharger	page 11
- Bordereau de réaffiliation	
- Fiche de renseignements club à modifier et compléter	

A – AFFILIATIONS ET REAFFILIATIONS

Tarifications

La cotisation : elle correspond à la participation des associations aux frais de fonctionnement de la fédération, de ses ligues régionales et de ses comités départementaux.
Montant des droits (voir annexe 1, Tarifs 2019/2020).

A1 – AFFILIATIONS

a) – Procédure d'affiliation

Un document à remplir :

- ▲ bordereau de demande d'affiliation (n°07-1) : téléchargeable dans la rubrique « SERVICES – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » ou directement à l'adresse suivante :

<http://www.fftt.com/doc/administratif/07-1-aff.pdf>

Deux documents à renvoyer au siège de la FFTT :

- un exemplaire du bordereau de demande d'affiliation (n°07-1) ;
- une copie des statuts de la nouvelle association visés par la préfecture.

A2 - REAFFILIATIONS

La procédure est à appliquer aussi bien par les associations libres que corporatives.
La réaffiliation doit être enregistrée au plus tard le **11 juillet 2019. (Impératif)**

a) – Procédure de réaffiliation

Elle s'effectue par l'intermédiaire d'un formulaire pré-identifié, édité par le Comité et sur lequel les informations relatives aux président, secrétaire, trésorier et correspondant sont inscrites. Y figurent également des informations sur la salle.

Ce document est adressé au club qui indiquera dans la partie droite de l'imprimé les informations incomplètes ou erronées.

Le club retournera ensuite cet imprimé au Comité qui mettra à jour ses fichiers. **Cet imprimé devra être accompagné des demandes de licence traditionnelle du président, secrétaire et trésorier.**

Dématérialisation de la réaffiliation

Depuis la saison 2016/2017, le comité laisse aux clubs la possibilité de se réaffilier eux-mêmes.

Pour ce faire, **les clubs, via l'espace « monclub », peuvent modifier leur fiche club et confirmer leur réaffiliation (« réaffiliation/fiche club »).**

Attention, cette possibilité ne sera ouverte qu'aux clubs financièrement en règle avec le Comité, à défaut les droits ne seront pas ouverts pour procéder à la réaffiliation via internet pour les clubs concernés.

Ensuite, les clubs, via l'espace « monclub », pourront modifier leur fiche club et confirmer leur réaffiliation. Un menu « réaffiliation/fiche club » apparaît dans l'espace « monclub ».

Les clubs devront indiquer sur cette page impérativement le président, secrétaire, trésorier et correspondant du club. Le président, le secrétaire et le trésorier **devront posséder obligatoirement une licence traditionnelle validée.**

De plus, les clubs pourront modifier si nécessaire les informations concernant le nom du club, son site web, les coordonnées de la salle (cf notice d'utilisation réaffiliation à télécharger p11).

b) – Nom du club

Le libellé du club comprend un nom long (32 caractères maximum) et un nom court (15 caractères). Il est souhaitable de faire figurer, en tête de ces libellés, la ville du club telle qu'elle est indiquée dans la fiche club et de veiller à ce que le nom court soit compréhensible du plus grand nombre en évitant, dans la mesure du possible, les sigles ou acronymes.

c) – Structure club

Les clubs devront compléter ou modifier l'imprimé prérempli ci-joint « fiche de renseignements club ».

d) – Renseignements club - Responsables

Les clubs devront compléter ou modifier l'imprimé prérempli ci-joint « fiche de renseignements club ».

e) – Attestation d'affiliation

Depuis avril 2018, les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'affiliation via l'espace « monclub » - « réaffiliation/fiche club ». Les clubs affiliés se voient proposer un bouton « Editer attestation affiliation » dans leur fiche club.

f) – Attestation d'assurance

Depuis mars 2019, les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'assurance via l'espace « monclub » - « réaffiliation/fiche club ». Les clubs affiliés se voient proposer un bouton « Editer attestation assurance » dans leur fiche club.

B – ABONNEMENTS B

B1 - A PING PONG MAG (MAGAZINE EDITE PAR LA FFTT)

1 - Abonnement club pour la saison : Tarifications

6 numéros, de septembre à août, 3 formules disponibles :

- numériques (pour PC, tablettes et Smartphones) **18 €**
- papier **39€**
- papier + numérique **45 €**

Les nouveaux clubs recevront, dès leur date de 1ère affiliation jusqu'à la fin de saison, un premier abonnement gratuit destiné à leur correspondant.

2 – Procédure

Depuis la saison 2016/2017, la gestion de Ping Pong Mag est dématérialisée et confiée directement aux clubs.

L'espace « monclub » contient les fonctionnalités nécessaires pour que les clubs puissent renouveler leurs abonnements à Ping Pong Mag ou en créer de nouveaux et ce pour les trois formules disponibles (papier, numérique, papier + numérique).

Pour éviter toute interruption de service de ces abonnements, les clubs devront faire les mises à jour et renouvellements **au plus tard le 11 JUILLET 2019**.

Attention ne pas renouveler les abonnements avant la réouverture de SPID pour la nouvelle saison (un message vous sera adressé dès lors que vous pourrez effectuer les démarches pour la nouvelle saison).

La facturation de ces abonnements sera faite par le comité. Le montant de ces abonnements sera reversé à la FFTT conformément aux abonnements enregistrés.

Une notice annexe plus détaillée vous est fournie concernant ces fonctionnalités dans l'espace MONCLUB (cf notices d'utilisation à télécharger en annexe).

B2 - AU BULLETIN DEPARTEMENTAL ELECTRONIQUE

1 - Tarifications

Voir annexe 1 (Tarifs 2018/2019)

2 – Procédure

Les clubs devront compléter ou modifier l'imprimé prérempli ci-joint « fiche de renseignements club ».

C – LICENCES

1 - Tarifications

Voir annexe 1 (Tarifs 2019/2020)

2 - Catégories d'âge

Voir annexe 2

3 – Procédure

Le comité autorise l'établissement des licences par le club, via Internet ("L'espace Mon Club" : cf. Annexe 5).

Les clubs peuvent prendre les licences de deux manières différentes :

Le système de prise de licence	Prise de licence par l'espace "Monclub"	Demande de licence auprès de l'organisme gestionnaire
	www.fftt.com/monclub	Envoi courrier ou dépôt
Effectuée par	club	club
La licence est validée immédiatement	oui	non
Nécessite une confirmation écrite	non	oui
Est validée ultérieurement par	-	Organisme gestionnaire : ligue ou comité
Edition attestation de licence (tous joueurs)	Dématérialisée. Oui par licencié, club, ligue ou comité	Dématérialisée. Oui par licencié, club, ligue ou comité
Responsabilité et stockage des documents de certification médicale	club	comité

La saisie de l'adresse de tout licencié est impérative. Les zones "Adresse" doivent donc être obligatoirement remplies.

Les adresses des licenciés sont fréquemment utilisées pour des mailings. Le taux de retour pour adresse erronée est toujours très important. Ceci constitue un handicap pour toute la correspondance institutionnelle. Aussi, il est important d'être attentif à la qualité du fichier "Adresses" des licenciés et notamment sur la saisie et la mise à jour des adresses postales.

La saisie de l'adresse électronique est obligatoire. Elle permettra aux licenciés de recevoir leur attestation de licence, des informations comme la lettre d'information (Newsletter) de la FFTT ou les bulletins électroniques des ligues et des départements. **A défaut d'adresse électronique du licencié, l'attestation de licence sera envoyée au correspondant du club.**

La protection des données personnelles doit être assurée par les clubs et l'ensemble des instances ; comité, ligue et fédération (voir F – Protection des données personnelles en page 8).

C1 - PRISE DE LICENCE

1 – Ouverture des droits

L'instance gestionnaire est seule habilitée à ouvrir les droits à la prise de licence par internet pour un club selon la procédure qu'elle aura définie : demande du club, désignation d'un responsable, modalités de paiement. La gestion des droits des clubs est effectuée par le Comité.

2 – Fonctionnalités

Le club, après avoir désigné le responsable de la saisie des licences en son sein, a la possibilité d'effectuer les opérations de licenciation **uniquement pour les personnes de nationalité française** ou pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse (pays classés C) ; **pour les joueurs étrangers (pays classés E), la licence doit être demandée au comité (voir titre II, chapitre 1 des Règlements administratifs) :**

3 – Paiement des licences

Le Comité envoie les factures au Trésorier du club (ou/et au Président) ; celles-ci doivent être réglées dans les plus brefs délais, par chèque ou de préférence, par virement bancaire.

4 – Contrôle

La FFTT ou l'instance gestionnaire peuvent à tout moment contrôler la possession des documents de certification médicale, des demandes de licences et de toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de la licence par le club. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la nullité de la licence avec toutes les conséquences sportives, administratives et disciplinaires qui pourraient en découler.

5 – Certification médicale

- ▶ **Règlement médical fédéral**
Voir chapitre III du règlement médical
- ▶ **Les différents cas :**
 - **Présenter un certificat de non contre-indication** à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an **à la date de la prise de licence.**
Dans ce cas, la mention « **Certificat médical présenté** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat aura une validité de 3 ans s'il est suivi de 2 renouvellements via l'attestation décrite dans le cas **b**. Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par

l'attestation décrite en cas **b.** perd sa validité de 3 ans. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an.

- **Présenter une attestation certifiant qu'il a répondu « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical** (n°19-10). Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir répondu « non » à toutes les questions et avoir fourni au cours de la saison précédente ou celle d'avant (si une attestation d'auto-questionnaire a été fournie la saison précédente), un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.
Dans ce cas, la mention « **Certificat médical présenté** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

Important : Dans tous les cas, l'adhérent est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.

- L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

► **Cas particulier des non-licenciés :**

Pour les non-licenciés auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an.

6) – Procédure de demande de licence

- Pour les **1ères demandes de licence, les reprises d'activité, les transferts promotionnels, les mutations**, l'adhérent doit formaliser sa demande de licence sur l'imprimé de demande de licence n°19-2 et remplir l'ensemble des renseignements demandés (adresse et courriel obligatoire).

Le licencié ou son représentant légal doit signer le formulaire.

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération (voir E – protection des données personnelles en page 8).

- Pour les **renouvellements**, l'adhérent peut utiliser l'imprimé de demande de licence n°19-2 ou le bordereau pré-identifié (édition SPID à demander au comité).

Dans le cas de l'utilisation du bordereau de renouvellement, l'adhérent devra indiquer :

- Le type de document pour la certification médicale fourni :
 - **C** : certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition datant de moins d'un an au moment de l'établissement de la licence.
 - **Q** : attestation certifiant qu'il a répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire.
 - **N** : n'est pas pratiquant. La licence portera la mention « sans pratique sportive ».
- Le type de licence :
 - **T** : Traditionnelle
 - **P** : Promotionnelle

Le licencié ou son représentant légal doit signer le formulaire ou le bordereau

- **L'adhérent fournit** au club **les pièces nécessaires** concernant son statut médical (certificat médical pour la pratique sportive, attestation pour l'auto-questionnaire), pour les étrangers, les pièces justifiant de sa présence légale sur le territoire français.

- Le club **recupère** auprès de son adhérent **les documents et pièces annexes** et s'assure de l'exactitude des informations transmises (identité, orthographe, date de naissance, adresses postale et électronique, etc...).

- Le club procède ensuite à la prise de licence :

- **Soit directement dans l'espace « MONCLUB »** pour les clubs ayant reçu l'autorisation de la part de leur organisme gestionnaire.

Dans ce cas, le club garde l'ensemble des documents fournis et en devient responsable.

- **Soit il transmet l'ensemble des documents à l'organisme gestionnaire** qui deviendra détenteur et responsable des documents précédemment décrits.

Dans le cas des étrangers, l'ensemble des documents devra être transmis à l'organisme gestionnaire qui procédera à la prise de licence. Si l'adhérent possède un titre de séjour expirant avant la date de fin de la saison, l'organisme gestionnaire indiquera cette date dans la fiche du licencié (date de fin de validation).

C2 - CONTROLE ET VERIFICATION DE LA LICENCIATION

Il est possible de consulter la validité de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis de la certification médicale le jour de la compétition :

- par présentation de l'attestation de licence imprimée au préalable par le joueur ou par l'association ;
- par présentation de l'attestation collective imprimée par le club ;
- par accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence> (avec un ordinateur ou un smartphone) ;

- via l'application de la FFTT pour smartphones (Android et IOS).
Les autres sources (y compris les sites et applications agréées par la FFTT, via l'API officielle), n'ont pas vocation à présenter une pièce officielle permettant la vérification de la licence.

C3 - LICENCES EVENEMENTIELLES

Depuis la saison 2015/2016, les licences événementielles sont saisies par les ligues ou les comités départementaux.

La Licence événementielle a été créée pour fédérer les pratiquants occasionnels lors d'organisations promotionnelles comme un tournoi des écoles, un tournoi spécifique aux non licenciés, une journée Porte ouverte, une rencontre amicale Parents/enfants ou tout autre événement promotionnel.

Elle est gratuite et intègre la Responsabilité Civile.

Elle est valable tout au long de la saison sportive et permet de participer à un maximum de 4 événements promotionnels.

Si le club organise ce type d'événement promotionnel, alors c'est l'occasion de créer des licences événementielles.

Pour cela il suffit de collecter les informations via le bordereau Licence événementielle (cf documents à télécharger en annexe) et d'adresser les formulaires complétés ou un fichier sous format excel en précisant bien l'intitulé et la date de l'événement : Les champs obligatoires : nom, prénom, date de naissance, code postal et ville, adresse email.

Les données seront saisies par le comité via « Spidweb ».

La saisie de la licence peut se dérouler tout au long de la saison sportive.

D – PROTECTION DES LICENCIES

1 - Certificat médical

Voir « LICENCES » 5) - Certification médicale.

2 – Assurances

Données actuelles à date de publication, qui feront l'objet d'une mise à jour lorsque le nouveau contrat d'assurance fédéral sera validé. (appel d'offre en cours, échéance au 30 juin 2019)

⇒ Déclarations d'accident : **elles doivent être adressées à prevoyance-logistique@groupe-mma.fr, copie à fft@fft.email.**

Le formulaire conseillé est téléchargeable dans la rubrique « Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » ou peut être obtenu auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Mutuelles du Mans Entreprise couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale (0,18 €). Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

Le club a obligation de porter à la connaissance des licenciés la garantie de base du contrat d'assurance dont ils vont bénéficier en cas d'accident corporel, survenu lors de la pratique du tennis de table. Cette garantie étant limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires.

Les conditions d'assurance et les garanties complémentaires figurent sur le site fédéral dans la rubrique "Administratif – le contrat d'assurances".

Le licencié doit obligatoirement apposer sa signature sur l'imprimé de demande de licence après avoir pris connaissance des informations concernant l'assurance.

Garanties : voir annexe.

E – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Fichier informatique

En apposant sa signature sur l'imprimé de demande de licence, le licencié atteste avoir pris connaissance que les informations qu'il a fournies font l'objet d'un fichier déclaré à la CNIL.

Toute opposition de la part du licencié doit être adressée :

- soit au service informatique de la FFTT (delegue.rqpd@fft.email) ;
- soit à l'organisme gestionnaire qui fera le nécessaire ;
- le licencié peut également modifier sa propre fiche en se rendant sur l'espace licencié (<http://www.fft.com/espacelicencie>).

En vertu du droit à l'oubli, le licencié a le droit de demander à la FFTT l'effacement de ses données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel).

Ainsi, en cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération.

F - CHAMPIONNATS ET EPREUVES DEPARTEMENTALES

Ne peuvent s'engager dans les diverses compétitions que les Associations financièrement en règle avec le Comité Départemental, la Ligue et la FFTT.

L'engagement dans les compétitions implique l'acceptation des Règlements qui les régissent, en particulier la saisie sur fft.com que ce soit au niveau départemental, régional ou national.

- Compétitions départementales

Elles sont annoncées par mail et via le site internet du comité.

Les engagements des équipes se font via : « [espacemonclub](#) » - « [service](#) » - « [questionnaire](#) »

Les autres engagements (critérium fédéral, tournoi poussins.....etc) se font via « [l'espace monclub](#) » selon les indications stipulées sur les différents règlements sportifs.

- Compétitions régionales et nationales

Le Championnat de France par équipes, Pro A et Pro B, National 1,2 et 3 et Régional, le Championnat de Paris et les épreuves corporatives sont annoncés par les Bulletins Régionaux et Fédéraux.

Les engagements se prennent dans les délais impartis auprès de la Ligue Ile De France ou de la Fédération.

ANNEXES

Catégories d'âge saison 2019/2020

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRANS	nés en 1939 et avant	Vétéran 5
	1 ^{er} Janvier 1940 au 31 décembre 1949	Vétéran 4
	1 ^{er} Janvier 1920 au 31 Décembre 1959	Vétéran 3
	du 1 ^{er} Janvier 1960 au 31 Décembre 1969	Vétéran 2
	du 1 ^{er} Janvier 1970 au 31 Décembre 1979	Vétéran 1
SENIORS	du 1 ^{er} Janvier 1980 au 31 Décembre 2001	Senior
JUNIORS	Nés en 2002	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2003	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2004	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2005	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2006	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2007	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2008	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2009	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2010	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2011 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

Rappel tarifs 2018/2019

TARIFS 2019/2020

	Part FFTT	Part LIGUE	Part CDTT92	CDTT 92	Part FFTT	Part LIGUE	Part CDTT92	CDTT 92
	2018/2019	2018/2019	2018/2019	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020
Nouveaux Clubs 1° année	23,00 €		22,00 €	45,00 €	24,00 €	0,00 €	23,00 €	47,00 €
Nouveaux Clubs 2° année				0,00 €	24,00 €	0,00 €	23,00 €	47,00 €
Réaffiliation	73,00 €		14,00 €	87,00 €	75,00 €	0,00 €	14,00 €	89,00 €
Cotisation Régionale		81,00 €		81,00 €	0,00 €	81,00 €	0,00 €	81,00 €
Cotisation Départementale			61,00 €	61,00 €			61,00 €	61,00 €
PPM Tarif unitaire papier (clubs et individuels) - FFTT	39,00 €			39,00 €	39,00 €			39,00 €
PPM Tarif unitaire numérique - FFTT	18,00 €			18,00 €	18,00 €			18,00 €
PPM Tarif unitaire papier + numérique - FFTT	45,00 €			45,00 €	45,00 €			45,00 €
Bulletins Départem. Payants			25,00 €	25,00 €			25,00 €	25,00 €
Bulletin électronique obligatoire			74,00 €	74,00 €			75,00 €	75,00 €

LICENCES TRADITIONNELLES

Séniors	20,15 €	13,60 €	20,00 €	53,75 €	22,15 €	14,00 €	21,00 €	57,15 €
Juniors	20,15 €	13,60 €	20,00 €	53,75 €	22,15 €	14,00 €	21,00 €	57,15 €
Cadets	11,15 €	6,70 €	20,00 €	37,85 €	13,15 €	7,00 €	21,00 €	41,15 €
Minimes	11,15 €	6,70 €	20,00 €	37,85 €	13,15 €	7,00 €	21,00 €	41,15 €
Benjamins	11,15 €	6,70 €	8,50 €	26,35 €	13,15 €	7,00 €	9,00 €	29,15 €
Poussins	11,15 €	6,70 €	8,50 €	26,35 €	13,15 €	7,00 €	9,00 €	29,15 €

LICENCES PROMOTIONNELLES

Séniors	6,40 €	0,00 €	7,00 €	13,40 €	7,40 €	0,00 €	7,00 €	14,40 €
Juniors	6,40 €	0,00 €	7,00 €	13,40 €	7,40 €	0,00 €	7,00 €	14,40 €
Cadets	3,00 €	0,00 €	3,10 €	6,10 €	3,50 €	0,00 €	3,10 €	6,60 €
Minimes	3,00 €	0,00 €	3,10 €	6,10 €	3,50 €	0,00 €	3,10 €	6,60 €
Benjamins	3,00 €	0,00 €	3,10 €	6,10 €	3,50 €	0,00 €	3,10 €	6,60 €
Poussins	3,00 €	0,00 €	3,10 €	6,10 €	3,50 €	0,00 €	3,10 €	6,60 €

MUTATIONS

Messieurs								
N° 1 à 10	2 640,00 €	1 200,00 €	320,00 €	4 160,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	3 300,00 €
N° 11 à 25	1 670,00 €	900,00 €	275,00 €	2 845,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	2 400,00 €
N° 26 à 50	1 100,00 €	700,00 €	245,00 €	2 045,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
N° 51 à 100	800,00 €	500,00 €	235,00 €	1 535,00 €	1 350,00 €	0,00 €	0,00 €	1 350,00 €
N° 101 à 300	450,00 €	400,00 €	235,00 €	1 085,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €
N°301 à 1000	170,00 €	175,00 €	115,00 €	460,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Classés 19 et plus (sauf n°)	120,00 €	126,00 €	105,00 €	351,00 €	15,00 €	270,00 €	105,00 €	390,00 €
Classés 17 et 18	95,00 €	102,00 €	97,00 €	294,00 €	15,00 €	220,00 €	97,00 €	332,00 €
Classés 15 et 16	60,00 €	69,00 €	93,00 €	222,00 €	15,00 €	160,00 €	93,00 €	268,00 €
Classés 13 et 14	47,00 €	56,00 €	86,00 €	189,00 €	15,00 €	140,00 €	86,00 €	241,00 €
Classés 10 à 12	36,00 €	45,00 €	86,00 €	167,00 €	15,00 €	120,00 €	86,00 €	221,00 €
Classés 9 et moins	26,00 €	35,00 €	77,00 €	138,00 €				
Classés 7 à 9					15,00 €	50,00 €	77,00 €	142,00 €
Classés 6 et moins					15,00 €	50,00 €	69,00 €	134,00 €

Féminines

N° 1 à 10	1 385,00 €	700,00 €	170,00 €	2 255,00 €	1 850,00 €	0,00 €	0,00 €	1 850,00 €
N° 11 à 25	840,00 €	500,00 €	168,00 €	1 508,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
N° 26 à 50	690,00 €	400,00 €	135,00 €	1 225,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
N° 51 à 100	560,00 €	300,00 €	100,00 €	960,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €
N° 101 à 300	170,00 €	175,00 €	96,00 €	441,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Classées 15 et plus	60,00 €	69,00 €	96,00 €	225,00 €	15,00 €	160,00 €	96,00 €	271,00 €
Classées 13 et 14	47,00 €	56,00 €	77,00 €	180,00 €	15,00 €	140,00 €	77,00 €	232,00 €
Classées 10 à 12	36,00 €	45,00 €	77,00 €	158,00 €	15,00 €	120,00 €	77,00 €	212,00 €
Classées 9 et moins	26,00 €	35,00 €	71,00 €	132,00 €				
Classées 7 à 9					15,00 €	50,00 €	71,00 €	136,00 €
Classées 6 et moins					15,00 €	50,00 €	63,00 €	128,00 €

CRITERIUM FEDERAL Niveaux Dép / Rég / Nat

Séniors	16,00 €	26,00 €	7,70 €	49,70 €	17,00 €	26,00 €	8,70 €	51,70 €
Juniors	7,50 €	26,00 €	5,70 €	39,20 €	8,00 €	26,00 €	6,30 €	40,30 €
Cadets	7,50 €	26,00 €	4,60 €	38,10 €	8,00 €	26,00 €	5,10 €	39,10 €
Minimes	7,50 €	26,00 €	4,60 €	38,10 €	8,00 €	26,00 €	5,10 €	39,10 €
Benj.Poussins	7,50 €	18,00 €	2,50 €	28,00 €	8,00 €	18,00 €	3,00 €	29,00 €

Championnat par Equipes 1° Phase								
Départ. Mess. (équipe de 4)			102,00 €	102,00 €			105,00 €	105,00 €
Départ. Dames (équipe de 4)			75,00 €	75,00 €			78,00 €	78,00 €
Championnat par Equipes 2° Phase								
Départ. Mess. (équipe de 4)			57,00 €	57,00 €			60,00 €	60,00 €
Départ. Dames (équipe de 4)			38,00 €	38,00 €			41,00 €	41,00 €
Championnat des Jeunes								
			32,00 €	32,00 €			32,50 €	32,50 €

AUTRES EPREUVES								
Coupe Nation Vétérans (équipe)			12,60 €	12,60 €			13,00 €	13,00 €
Tournoi Féminin - 1 tableau			6,00 €	6,00 €			6,00 €	6,00 €
Tournoi Féminin - 2 tableaux			10,00 €	10,00 €			10,00 €	10,00 €
Finales par classement							10,00 €	10,00 €
Critérium Vétérans			14,50 €	14,50 €			14,50 €	14,50 €
Critérium des Hauts de Seine - Erick ASCHEHOUG			6,60 €	6,60 €			7,00 €	7,00 €
Challenge Jeune Pongiste (confirmés)			6,40 €	6,40 €			6,50 €	6,50 €
Challenge Jeune Pongiste (découvertes)			2,40 €	2,40 €			3,00 €	3,00 €
Coupe des Hauts de Seine			12,00 €	12,00 €			13,00 €	13,00 €
Grand Prix des Hauts de Seine			3,60 €	3,60 €			4,00 €	4,00 €
Tournoi ultimate simple			8,00 €	8,00 €			10,00 €	10,00 €
Tournoi Ultimate en doubles			10,00 €	10,00 €			12,00 €	12,00 €
Open 92 diversité			10,00 €	10,00 €			10,00 €	10,00 €

TECHNIQUE								
CPS Sélection (par journée)			7,00 €	7,00 €			7,00 €	7,00 €
Journée d'entraînement (par journée)			10,00 €	10,00 €			10,00 €	10,00 €
Tournoi Poussins (par tour)			5,00 €	5,00 €			5,00 €	5,00 €
Regroupement féminin (par journée)			5,00 €	5,00 €			5,00 €	5,00 €

PENALITES CHAMPIONNATS								
1= Forfait général (Dames ou Mess)			100,00 €	100,00 €			100,00 €	100,00 €
2= Forfait dans sa salle (1ère fois) (eq Messieurs ou Dames)			50,00 €	50,00 €			75,00 €	75,00 €
3= Forfait extérieur (1ère fois) eq Messieurs ou Dames			38,00 €	38,00 €			40,00 €	40,00 €
4= Feuille de match en retard (non parvenue au C.D.le vendredi suivant)			21,00 €	21,00 €			25,00 €	25,00 €
5= Feuille de match non reçue			PE+41	PE+41 €			PE+41 €	PE+41
6= Feuilles incomplètes (Manque JA, Signature)			11,00 €	11,00 €			12,00 €	12,00 €
7= Joueur non qualifié			13,00 €	13,00 €			20,00 €	20,00 €
8= Mauvaise composition d'équipe			PE+11.7	PE+11,7 €			PE+12 €	PE+12 €
9= Erreur d'inscription, présentation illisible			11,80 €	11,80 €			12,00 €	12,00 €
10= Résultats non saisis à temps sur fftt.com			13,00 €	13,00 €			20,00 €	20,00 €
11= Feuille de rencontre non saisie sur Espace mon club			20,00 €	20,00 €			20,00 €	20,00 €
Forfait non annoncé dans les délais journée Chpt des Jeunes			50,00 €	50,00 €			50,00 €	50,00 €
Forfait non annoncé dans les délais Journée Finale Chpt des Jeunes			100,00 €	100,00 €			100,00 €	100,00 €

AUTRES								
Imprimés (10 feuilles)			4,25 €	4,25 €			4,25 €	4,25 €
Frais de Port			Refacturés	Refacturés			Refacturés	Refacturés

Mode de paiement

- Virement sur le compte de la **CIC Domiciliation CIC CHATILLON**
IBAN FR 76 3006 6106 7200 0202 0860 108
- Par chèque à l'ordre du **CDTT 92** ; bien préciser sur l'enveloppe :
Comité Départemental de Tennis de Table des Hauts-de Seine (CDTT 92) - 1 Rue de la Poterie- 93200 SAINT DENIS

Imprimés à télécharger

Réf.	DESIGNATION	RUBRIQUE / LIEN Tous les documents ci-dessous sont téléchargeables dans la rubrique « SERVICES – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » ou « SPIDWEB »
07-1	Demande d'affiliation	http://www.fftt.com/doc/administratif/07-1-aff.pdf
19-2	Demande de licence	http://www.fftt.com/doc/administratif/19-2-licence.pdf
19-3	Demande de mutation	http://www.fftt.com/doc/administratif/19-3-mut.pdf
19-4	Demande de transfert promotionnel	http://www.fftt.com/doc/administratif/19-4-transpromo.pdf
19-9	Certificat médical pour la pratique du tennis de table	http://www.fftt.com/doc/administratif/19-9-certificat.pdf
19-10	Attestation de réponse à l'autoquestionnaire	http://www.fftt.com/doc/administratif/19-10-autoquestionnaire.pdf
	Bordereau « licence événementielle »	http://www.fftt.com/doc/administratif/Bordereau_Licence_Evenementielle.pdf
07-5	Récapitulatif administratif et financier	http://www.fftt.com/doc/administratif/07-5-raf.pdf
	Assurances*	<p>Avis de sinistre : http://www.fftt.com/doc/administratif/1-avissinistre.pdf</p> <p>Résumé des garanties : http://www.fftt.com/doc/administratif/2-resume_des_garanties.pdf</p> <p>Tarifs des garanties complémentaires http://www.fftt.com/doc/administratif/3-tarifs_garanties_complementaires.pdf</p> <p>Tableau des garanties et franchises : http://www.fftt.com/doc/administratif/4-tableau_des_garanties_et_franchises.pdf</p> <p>Bulletin RC Association : http://www.fftt.com/doc/administratif/5-bulletin_rc_association.pdf</p>

Tous les documents liés aux assurances sont consultables sur le site fédéral dans la rubrique "La FFTT" ainsi que dans la rubrique « Assurances » de l'espace « MONCLUB ».

* Données actuelles à date de publication, qui feront l'objet d'une mise à jour lorsque le nouveau contrat d'assurance fédéral sera validé. (appel d'offre en cours, échéance au 30 juin 2019)

Notices d'utilisation

Désignation	Lien
Notice administrative « monclub »	http://www.fftt.com/doc/administratif/monclub_admin.pdf
Notice réaffiliation « monclub »	http://www.fftt.com/doc/administratif/docreaffiliation.pdf
Notice Ping Pong Mag « monclub »	http://www.fftt.com/doc/administratif/docpingpongmag.pdf
Notice sportive « monclub »	http://www.fftt.com/doc/administratif/monclub_sportif.pdf
Notice « Dématérialisation de la licence »	http://www.fftt.com/spidweb/doc/lic_dematerialisee.pdf
Notice mutation - transfert « monclub »	http://www.fftt.com/monclub/doc/monclub_transfert_mutation.pdf